

Déclarons 2024 Grande Année de l'Eau dans le Gers !



Déclarons 2024 Grande Année de l'Eau dans le Gers !

Devant l'urgence de la situation, les Amis de la Terre 32 et Bien Vivre dans le Gers souhaitent que l'année 2024 soit déclarée Année de l'Eau dans le Gers, et ils renouvellent auprès de M. le Préfet leur demande d'organisation d'Assises de l'eau.

"Les récentes pollutions dues aux canalisations en PVC qui dégagent des CVM (Chlorure de Vinyle Monomère) rendant inconsommable l'eau du robinet dans deux zones du Gers ne seraient-ils pas l'arbre qui cache la forêt ?

Cette situation confirme une grande inquiétude quant à la gestion de la qualité de l'eau dans notre département et pose des questions de santé publique tout autant qu'environnementales, en rendant nécessaire la prise en compte des problématiques aux deux bouts des tuyaux.

Alors que le CVM est classé depuis 1987 comme étant un agent cancérigène pour l'homme, on ne peut que s'étonner devant l'absence d'alerte depuis autant d'années par les pouvoirs publics.

- Connaît-on précisément les linéaires de canalisations à risque équivalent (PVC ou autre) ?
- Le risque posé par ces canalisations est-il connu et depuis quand ?
- Combien de Gersois sont-ils exposés à ce risque et quel en est le niveau ?
- Un plan de prévention a-t'il été mis en place et à partir de quand ?

L'analyse précise des linéaires de canalisations permettrait également de connaître le taux de fuite dans notre département, qui s'élève en moyenne à 25 % en France. Face à cette situation inextricable, aucune solution ne semble se profiler et on ne sait qui prendra en charge le coût très important du remplacement de ces canalisations. Les eaux brutes* sont puisées dans les eaux superficielles et/ou souterraines et sont potabilisées pour arriver à un bout des tuyaux.

Le rapport parlementaire sur la qualité des eaux brutes en France récemment publié (Assemblée Nationale : rapport d'enquête n°2000. 14 décembre 2023) montre l'échec des différents plans Éco-phyto et autres politiques publiques de réduction de la pollution diffuse dans nos eaux brutes, avec la présence récurrente de pesticides et de métabolites dans l'eau potable, la rendant non conforme d'un point de vue sanitaire et/ou réglementaire.

Cette situation nécessite une véritable politique volontariste sanitaire et environnementale concernant la qualité des eaux brutes.

Le rapport parlementaire propose de changer de paradigme au sujet de "la contamination des aires de captage pour l'alimentation en eau potable".

En effet, tout est centré sur le traitement de l'eau., mais même avec les systèmes de traitement les plus avancés technologiquement et très coûteux, on ne parvient pas à traiter de manière satisfaisante les molécules chimiques dans l'eau potable.

En Nouvelle Aquitaine et en Occitanie, les ARS se rendent bien compte des limites du traitement et défendent aujourd'hui des mesures préventives.

Les premières mesures devraient consister à protéger les points de captage, avec l'interdiction des traitements phytosanitaires dans un périmètre suffisant pour améliorer la qualité des eaux brutes.

A l'autre bout du tuyau, au robinet, l'eau potable coûte cher aux collectivités, donc aux usagers.

Son prix augmente régulièrement avec la mauvaise qualité en début de chaîne et la raréfaction quantitative et qualitative des masses d'eau.

C'est l'ensemble du processus de l'eau qui doit être pris en compte, ce que ne font pas vraiment les pouvoirs publics.

C'est pourquoi nos associations ont décidé de déclarer « 2024 année de la qualité de l'eau dans le Gers » !

Au vu des enjeux, nous renouvelons auprès du Préfet du Gers notre demande d'organisation des Assises de l'eau, permettant de mettre tous les acteurs autour d'une même table sur cette question fondamentale.

*La qualité des eaux brutes gersoises figure dans le diagnostic du SAGE Neste et Rivières de Gascogne (sage-nrg.gers.fr)."

